



## PREFET DE LA REGION BRETAGNE

Secrétariat général  
pour les affaires régionales

### ARRETE PREFECTORAL N° 2016/SGAR

**portant organisation du secrétariat général pour les affaires régionales de la région  
Bretagne**

#### LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE, PREFET D'ILLE ET VILAINE

VU la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

VU le décret du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

VU le décret n° 2009-589 du 25 mai 2009 modifié relatif au délégué régional à la recherche et à la technologie ;

VU le décret du 14 juin 2013 portant nomination de M. Patrick STRZODA, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

VU la circulaire du Premier ministre n° 5812-SG du 29 septembre 2015 relative à la réforme territoriale de l'Etat – secrétariats généraux pour les affaires régionales ;

VU l'avis favorable du comité technique de la préfecture en date du 8 janvier 2016 sur le projet d'organisation du SGAR ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

#### ARRETE

**Article 1 :** Le secrétariat général pour les affaires régionales assiste le préfet de région dans l'exercice de ses missions. Il coordonne et anime l'action des services régionaux de l'Etat.

**Article 2 :**

Pour remplir ses missions, il est organisé en deux pôles :

**A – Un pôle politiques publiques**

Ce pôle a pour mission l'animation régionale des politiques publiques conduites par l'Etat en région et la coordination interministérielle (comité de l'administration régionale). Il assure le

pilotage du contrat de plan Etat-région et la coordination de la mise en œuvre des mesures territorialisées des comités interministériels. Ce pôle d'animation et de coordination des politiques publiques veille à l'équilibre entre les territoires au sein de la région et à l'articulation avec et entre les départements.

Il est composé ainsi qu'il suit :

## **1 Les chargés de mission**

Ils sont chargés de :

- Coordonner l'action des services régionaux et de veiller à l'articulation des actions des services régionaux avec celles des services départementaux en liaison avec les préfets de département ;
- Piloter le programme d'action des services de l'Etat en région ;
- Piloter la mise en œuvre du CPER 2015-2020 ;
- Contribuer au suivi de la programmation et de l'exécution budgétaire des BOP en région ;
- Piloter la clôture du programme 2007-2013 des fonds européens et suivre la mise en œuvre des nouveaux programmes et notamment du programme 2014-2020.

Ils interviennent dans les domaines suivants :

- Contractualisations et études ;
- Agriculture et développement durable ;
- Mission interdépartementale et régionale de l'eau ;
- Entreprises, emploi, économie et finances ;
- Solidarité, éducation, culture et santé ;
- Logement, territoires et services au public ;
- Mer et littoral ;
- Infrastructures, énergie et numérique.

## **2 Les délégués régionaux**

### **- Le délégué interrégional aux restructurations de défense**

Il est chargé de :

- Veiller aux conditions de restructurations du ministère de la défense dans la région Bretagne ;
- Coordonner, en lien avec les préfets de département, les contrats de restructuration et l'exécution des dispositifs de reconversion des sites de défense et des crédits qui sont alloués notamment au travers du FRED.

### **- Le délégué régional à la recherche et à la technologie**

Il est chargé de :

- Assister le secrétaire général pour les affaires régionales dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique et technique dans la région ;
- Exercer les missions prévues par le décret 2009-589 du 25 mai 2009 ;
- Assurer le suivi des dossiers de l'enseignement supérieur.

### 3 Le directeur régional aux droits des femmes et à l'égalité

Il est assisté d'un directeur délégué et d'un cadre de gestion et est chargé de :

- Développer au niveau régional, la prise en compte des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques de l'Etat, conformément aux instructions ministérielles et aux orientations du projet d'action des services de l'Etat ;
- Mener, en liaison avec les directions départementales interministérielles et les préfetures de département, toutes actions nécessaires à l'accomplissement de cette mission auprès des collectivités territoriales, des organismes socio-économiques et des associations ;
- Animer et coordonner le réseau des chargés de mission départementaux aux droits des femmes en liaison avec les directeurs départementaux interministériels de rattachement et les préfets de département ;
- Coordonner le pilotage budgétaire des actions mises en œuvre.

Le délégué départemental du département chef-lieu de région est rattaché hiérarchiquement au directeur régional. Son périmètre de compétences reste cependant le département chef-lieu et il bénéficie, à ce titre, d'une double localisation au SGAR, dans les locaux de la DRDFE, et à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine.

### 4 Les services administratifs :

- **la mission du CAR** est chargée d'organiser les CAR, pré-CAR et autres réunions à portée régionale ou interdépartementale.
- **le bureau des politiques de l'Etat** apporte une expertise juridique sur les dossiers, assure le suivi du CPER et de toutes les conventions transversales pluriannuelles nécessitant un suivi spécifique. Il assure le suivi des sessions et des actes du Conseil régional et du CESER, prépare le rapport d'activité des services de l'Etat en région ainsi que les dossiers d'audience du préfet et du secrétaire général pour les affaires régionales, la gestion du courrier des directions régionales à la signature du préfet, les délégations de signature ainsi que toute autre mission de coordination interministérielle et de gestion administrative dans des domaines divers de niveau régional.
- **le bureau contrôles, contentieux Europe** est rattaché au SGAR jusqu'à son transfert au Conseil régional. Ses agents sont sous l'autorité hiérarchique de la directrice des services administratifs et financiers, qui en assure le pilotage.

## **B – Un pôle modernisation et moyens**

Ce pôle a pour mission l'animation et le suivi des dossiers afférents aux politiques de déconcentration, de modernisation et de mutualisation des moyens conduites par l'Etat en région.

### **1 La plate-forme régionale des achats de l'Etat**

Elle est chargée de:

- Animer la mission régionale des achats publics ;
- Renforcer la coordination et le suivi de la politique d'achats publics de l'Etat ;
- Proposer des actions de modernisation en lien avec la fonction achats ;
- Piloter le pôle d'achats mutualisé.

### **2 La plate-forme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines**

La plate-forme est destinée à favoriser le développement des mobilités au sein d'un même bassin d'emplois et à professionnaliser la gestion personnalisée des ressources humaines.

A cette fin, la plate-forme apportera notamment aux directions régionales et autres services de l'Etat dans la région Bretagne :

- un soutien aux services et aux agents en matière de mobilité ;
- une information sur les emplois locaux disponibles via une bourse régionale ;
- une offre de formation adaptée aux besoins ;
- un service aux agents en matière d'action sociale interministérielle et un accompagnement sur les questions de handicap, de santé et de sécurité au travail.

### **3 Le directeur des services administratifs et financiers**

Il est chargé de :

- Exécuter des missions régionales confiées par le secrétaire général pour les affaires régionales ;
- Assurer le bon fonctionnement matériel du secrétariat général pour les affaires régionales en liaison avec la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;
- Assurer la gestion des ressources humaines et des effectifs du SGAR en liaison avec les services du Premier ministre, les ministères concernés et la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Il exerce un lien hiérarchique sur les services administratifs des deux pôles, dont il assure le pilotage.

### **4 Les services administratifs**

#### **- le bureau des finances et de la modernisation du fonctionnement**

Il est chargé de:

- Piloter et gérer les BOP dont le préfet de région est responsable, (hors le BOP 307), ou responsable d'unité opérationnelle ;
- Piloter le schéma directeur immobilier régional ;
- Favoriser la mutualisation des fonctions support ;
- Assurer le contrôle de gestion ;
- Favoriser la transformation numérique de l'Etat.

#### **- la mission d'appui et des moyens mutualisés**

Elle est en charge de l'accueil, du secrétariat mutualisé, de la logistique de proximité et du RAA.

#### **Article 3**

Certaines missions s'exercent de manière transversale entre les deux pôles.

Le chef de la mission du CAR assure aussi le pilotage de la mission d'appui et des moyens mutualisés.

#### **Article 4**

La direction des collectivités territoriales de la préfecture d'Ille-et-Vilaine est mise à disposition du secrétaire général pour les affaires régionales pour l'exercice des missions relevant de son champ de compétences : contrôle de légalité et contrôle budgétaire des actes du Conseil régional.

La préfecture du Morbihan assure le contrôle budgétaire des chambres consulaires, en lien avec le chargé de mission économie pour le compte du préfet de région.

Le SGAR s'appuiera sur le service régional de la communication et de l'information pour toutes les actions de communication.

#### **Article 5**

La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes, le **21 JAN. 2016**

**Le préfet de la région Bretagne,  
Préfet d'Ille et Vilaine**

**Patrick STRZODA**



